
**Rapport de majorité la Commission des finances du Conseil
communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis
PR25.36PR concernant
le budget communal 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 3, 10, 17 et 24 novembre 2025 pour l'étude du budget 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Olivier JAQUIER, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, excusée le 10 novembre, Juan RAMIREZ, Laurent ROQUIER, Gian Carlo VALCESCHINI, Raluca VILLARD, excusée le 17 novembre et remplacée par Nicola DI MARCO et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée le 3 et 10 novembre de M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, et le 17 novembre de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. La Commission les remercie pour la présentation détaillée du budget, sa mise en contexte, ainsi que pour les éclaircissements fournis.

Généralités

Ce budget 2026, dernier de la législature 2021-2026, est dans la même ligne que les budgets antérieurs. Il présente un excédent de charges de CHF 9.16 mios qui reste légèrement moins important que celui du budget 2025 (CHF 10.18 mios dans le préavis et CHF 9.5 mios dans le budget définitif après amendements lors du Conseil communal en décembre 2024). La marge d'autofinancement reste positive à CHF 11.29 mios et a augmenté d'environ 2 mios.

Le total des charges est de CHF 317.05 mios (CHF 307.67 mios en 2025), soit une augmentation de 3.05% (+ CHF 9.37 mios) principalement due aux charges de transfert et aux charges de personnel. Le total des revenus est de CHF 307.89 mios soit une augmentation de 3.26% (+ CHF 9.72 mios) par rapport à 2025.

Cette augmentation de près de CHF 10 mios des charges et des recettes, relève en partie d'un accroissement des imputations internes (pour environ CHF 2 mios) ainsi que de nouvelles règles MCH2 qui demandent de comptabiliser au budget certaines taxes énergétiques qui étaient auparavant comptabilisées uniquement au bilan (pour environ CHF 5 mios). Dans ces deux cas, chaque dépense a une recette correspondante ce qui fait que les montants s'annulent, mais doivent figurer dans le budget afin d'assurer la transparence et la traçabilité des mouvements.

Le budget de fonctionnement 2026 est caractérisé par une augmentation très limitée des nouveaux postes (+9.8 ETP net), une baisse des coûts d'achat des énergies (gaz et électricité) et une baisse du prix de vente moyen de l'électricité (-3.3%), une baisse des coûts des

transports publics urbains, une augmentation des places d'accueil de jour, des mesures sociales d'accompagnement, et un soutien au tissu culturel et sportif en augmentation.

Méthodologie d'élaboration du budget

Le budget 2026 a été construit, comme lors de l'établissement du budget 2025, selon le principe d'enveloppes nettes (cible budgétaire) attribuées par la Municipalité à chaque service. La Municipalité a également demandé aux services de limiter au maximum la création de nouveaux postes et de diminuer les charges de biens et de services, sans péjorer la qualité des prestations.

Par ailleurs, la Municipalité s'est octroyée une enveloppe de CHF 2.4 mios pour des projets spéciaux découlant de ses choix politiques.

Charges de personnel et nouveaux postes (ETP)

Les charges de personnel augmentent de 4,41% (+ CHF 3.9 mios). Cette hausse s'explique par les augmentations statutaires, le rattrapage de l'inflation (+ 1.8% au total) et la création de nouveaux postes dans plusieurs services, notamment +2,15 ETP au PON et +3.3 ETP au JECOS dont 2.3 ETP en lien avec l'augmentation des places d'accueil de jour. Le nombre de nouveaux postes a été fortement réduit par rapport aux années précédentes : 11.35 ETP sont créés et 1.55 ETP sont supprimés, soit une augmentation nette de 9.8 ETP en 2026 pour un coût de CHF 1.276 mios.

Pour rappel, 15.16 ETP (+ 1.1 ETP en 2026) figurent dans les charges salariales mais sont remboursés par le Canton ou les entités régionales. Ainsi, le nombre total d'ETP à charge de la Commune passe de 596.34 (budget 2025) à 604.99, soit une augmentation mesurée de 8.65 ETP (1.4%).

Par ailleurs, une valorisation du salaire du personnel auxiliaire rémunéré à l'heure est prévue en 2026 pour un montant de CHF 100'000.-.

Frais de réceptions et manifestations

On observe une augmentation de près de CHF 280'000.- (+41%) au travers de l'ensemble des comptes 3105.15 qui s'explique en partie par l'organisation des élections en 2026. L'augmentation de ce poste budgétaire est particulièrement importante au Bureau des sports dont le montant porté au budget passe de CHF 321'500.- à 467'700.- (+146'200.-, soit 45%) ce qui est expliqué par la volonté de la Municipalité d'accueillir de nouvelles manifestations afin d'augmenter la visibilité de la Ville.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux des personnes physiques ont été estimés de manière prudente avec une relative stabilité tenant compte d'une légère augmentation de la population. La planification est plus ambitieuse pour les revenus des personnes morales qui tient compte de la bonne santé du tissu entrepreneurial et de la dynamique économique de la Ville.

Par ailleurs, le changement de mode de comptabilisation de l'impôt sur les frontaliers est bénéfique pour la Ville et permettra de récolter CHF 1.5 mios de recettes supplémentaires. Auparavant on se basait sur le lieu de travail, mais dès janvier 2025, c'est le lieu du siège de l'entreprise qui est déterminant. Comme cette mesure est rétroactive pour 2025, il y aura un effet positif déjà aux comptes 2025. Par ailleurs, le nombre de frontaliers travaillant à Yverdon-les-Bains augmente chaque année.

Risque lié à la politique d'austérité du Conseil d'Etat

Dans son projet de budget 2026, le Conseil d'Etat propose une répercussion de coûts sur les communes et notamment une ponction d'environ CHF 39 mios aux communes des recettes de l'impôt sur le gain immobilier.

En fin de compte, ces mesures, si elles venaient à être adoptées telles quelles par le Grand Conseil, font courir un risque financier de l'ordre de CHF 1 million à notre Ville¹. Ce risque n'a pas été anticipé dans le présent projet de budget communal. D'un autre côté, il serait possible d'avoir une bonne nouvelle sur la participation à la cohésion sociale (facture sociale).

Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement prévue au budget 2026 reste positive (revenus courants supérieurs aux charges courantes) et s'améliore par rapport à celle du budget 2025. Le montant prévu au plan des investissements pour 2026 est de CHF 43 mio, ce qui suppose un degré d'autofinancement de 26.25% et une augmentation de l'endettement de la Ville si tous les investissements prévus sont réalisés. En réalité, la marge d'autofinancement lors des comptes est régulièrement supérieure et les investissements de la Ville sont plutôt de l'ordre de CHF 20 à 25 mio par année, si bien que le degré d'autofinancement est souvent proche de 100% aux comptes. Il a même été supérieur à 100% aux comptes 2023 et 2024.

Les charges financières (intérêts de la dette) représentent 2.68% de nos charges par nature, grâce à un taux d'intérêt moyen très bas de 1.3%, bloquée à moyen et long terme.

Amortissements

Les amortissements autant du patrimoine administratif que du patrimoine financier sont en diminution avec un total à CHF 22.75 mio² (vs. 23.49 mio en 2025), mais continuent à peser de manière importante sur le budget.

Charges et revenus par dicastère – Points particuliers et explications

Administration générale :

- Le coût estimé des élections communales 2026 est de CHF 240'000.- réparti sur plusieurs comptes (01100 et 01200)
- A partir de l'exercice 2026, conformément aux nouvelles règles MCH2, les montants pour « Frais de réceptions et manifestations » doivent être dans le groupe de comptes 313 et passent donc, pour tous les services, du compte 3105.10 au compte 3130.15.
- La nouvelle cellule de crise qui peut être activée au besoin par la Municipalité (troubles naturels, sécurité, etc.) dispose désormais d'une enveloppe de CHF 20'000.- (01200.3634.00) et d'un budget de CHF 10'000.- pour du matériel (01200.3101.00)
- 01200. 3130.00 : Ce compte comprend CHF 100'000.- pour les élections communales 2026, CHF 100'000.- pour le projet Jardins du Casino reconduit en 2026, CHF 20'000.- pour le mandat de sécurité du Parc du Castrum, notamment.
- 01200. 3636.00 : Ce compte comprend notamment le soutien à l'Abbaye qui a lieu tous les 2 ans (CHF 54'000.-) et une subvention de CHF 100'000.- pour le site de Sports 5.
- Le guichet d'accueil de la population double ses horaires d'attention, ce qui augmente les charges salariales au service PON (02210.3010.00/3010.10). Ce service gère désormais les cartes journalières CFF auparavant à la Chancellerie (02210. 3101.10)

¹ Au moment de la finalisation du présent rapport, après le 1^{er} débat sur le budget VD au Grand Conseil, il semble que ce report de charges aux communes, représentant un risque de 1 MCHF pour Yverdon, n'ait aucune chance d'être maintenu.

² Dans la brochure, au deuxième tableau de la page 9, les amortissements d'un montant de 23.027 mio comprennent une provision pour débiteurs douteux (montant de CHF 270'000.- du compte 87906.3180.00). Dans le tableau de la page 15, le montant de cette provision se trouve dans la ligne « Attribution aux fonds ». D'habitude ce type de provisions ne figure pas au budget, mais uniquement aux comptes. Il s'agit d'un choix du service SEY de la faire figurer au budget cette année et non d'une obligation avec MCH2.

Finances et tourisme :

- Avec MCH2, le matériel informatique des autres services (comptes 3113) est centralisé à l'office informatique mais le budget avait été sous-estimé en 2025 (02230.3113.00)
- Le délégué à l'économie dispose d'une enveloppe de CHF 195'000.- pour des actions de promotion économique dont CHF 115'000.- pour le marché de Noël (8500.3636.16) compensé par des recettes à hauteur de CHF 75'000.- (85000.4535.00).
- Des recettes de CHF 3.2 mios sont budgétées pour la vente de terrains au PST. Un tel montant figure dès le budget 2022 mais seulement CHF 629'575.- ont pu être réalisés en 2024. Il semble que l'on soit désormais proche de plusieurs ventes de terrain (96309.4411.00).
- Une rente de DDP de CHF 450'000.- pour la Colonie de Bellevue est inscrite au budget (cpte 96309.4430.00). Le modèle mixte envisagé prévoit une rente initiale correspondant à environ 20 % de la valeur du bien, estimé entre CHF 2 à 2.5 mios, puis une redevance annuelle plus faible les années suivantes. La Municipalité fera appel à des spécialistes pour l'aider à valoriser ce bien sous forme de DDP et présentera ultérieurement un préavis au Conseil communal pour validation.

Sports, Bâtiments et Jumelages :

- Au total, le soutien aux manifestations et sociétés sportives augmente d'environ CHF 205'000.- et se trouve réparti sur 3 positions différentes :
 1. 34100.3130.00 : ce compte comprend notamment les programmes MiniMove (CHF 43'000.-), OpenSunday (CHF 33'000.-) et HappyMove (CHF 14'000.-) compensés partiellement par une participation cantonale (34100.4635.00), ainsi que l'Urban training et le Rallye cyclo-touriste dont la participation baisse de CHF 45'000.- à CHF 20'000.- grâce à l'organisation confiée à un tiers.
 2. 34100.3130.15 : ce compte comprend traditionnellement le triathlon (CHF 105'000.-), la course de la Bonne Résolution (CHF 41'500.-), Santé Act'Yv (CHF 28'200.-) et le Wake-up and run (CHF 8'000.-) entre autres, et a été augmenté pour 2026 par la Municipalité³ pour les manifestations suivantes : Regional Games (CHF 45'000.-), sommet national de l'esport (CHF 60'000.-), Tournoi Basket⁴ 3x3 (CHF 60'000.-) et animation du Tour de France féminin (CHF 20'000.-).
 3. 34100.3636.08 : ce compte comprend les subventions au Centre National de Judo (CHF 70'000.-), La Coupe Landolt (CHF 20'000.-), Prix culturo-sportif (CHF 15'000.-), Union nautique (CHF 14'000.-), Forget Yesterday Festival (CHF 10'000.-), Judo Kwai (CHF 10'000.-), Meeting du saut à la perche (nouveau 2026 : CHF 10'000.-), des soutiens plus modestes à Association cantonale de Badminton, Fédération suisse de Rugby, Centre équestre, ainsi qu'une enveloppe non nominative d'environ CHF 262'500.- pour le soutien aux sociétés sportives, à des manifestations, locations externes, repas de soutien, etc.
- Les recettes d'entrées et abonnements à la piscine et patinoire semblent surestimées : Le montant encaissé à fin octobre 2025 est de CHF 381'600.- contre CHF 510'000.- au budget (34101.4240.07).
- Pour les bâtiments du patrimoine financier (96300), l'Etat de Vaud demande que tous les comptes de biens, de services et de marchandises (habituellement au groupe de comptes 31, passent désormais par le groupe de comptes 34 (page 44 de la brochure)
- Pour l'entretien des bâtiments scolaires (21700), la COFI craint que les budgets prévus aux comptes 3144.10 et 3144.11 soient sous-évalués avec le risque d'amener plusieurs crédits complémentaires en cours d'année comme c'est le cas en 2025.

³ Dans le cadre de l'enveloppe de 2.4 MCHF à disposition de la Municipalité.

⁴ A noter que la mention « Suppression du basket 3x3 » à la page 35 de la brochure (cpte 34100.3130.15) est erronée.

Mobilité, environnement et infrastructures, AggloY :

- Les charges pour piquets et permanences augmentent suite à la valorisation de ces heures spéciales conformément au nouveau statut du personnel (comptes 3049.00)
- Au secteur Mobilité on observe une réduction importante des charges de personnel sans changement dans les ETP s'expliquant par une surévaluation lors du budget 2025 (61504.3010.00).
- La participation de la Ville aux coûts des transports publics urbains (contrat-cadre avec TRAVYS) diminue de CHF 551'000.-, malgré la création d'une ligne de bus saisonnière pour la plage (coût CHF 85'000.-) en raison principalement de l'accroissement des recettes Mobilis liée à l'augmentation de la fréquentation dans les bus.

Jeunesse et cohésion sociale :

- L'ouverture de l'UAPE de la Villette (24 nouvelles places dès septembre 2025) nécessite l'engagement de 2.2 ETP (4 nouveaux postes)⁵ et une augmentation du budget sur divers comptes à la fonction 21800 pour un coût total du projet de CHF 215'320.- y compris subvention FAJE.
- Augmentation de la participation des parents pour l'accueil en UAPE et APEMS par la mise en place d'une taxe d'inscription (+CHF 6'000.- au total) et l'adaptation prévue dès août 2026 du barème des tarifs d'accueil (+CHF 75'000.-) (21800 /21801.4260.06).
- La FYAE prévoit l'ouverture d'une crèche de 22 places sur le site scolaire Général-Guisan pour CHF 395'000.- ainsi que l'ouverture d'une structure d'accueil de jour préscolaire de 15 places à Champ-Lovat pour CHF 112'300.- (54500.3634.17).
- La colonie de Bellevue ne sera plus utilisée par les écoles d'où une économie sur les coûts d'exploitation de CHF 119'946.- impliquant notamment la suppression de 0.5 ETP du poste de cuisinier-ère (34290.3010.00). Avec la suppression de l'offre de 2 semaines de colonies d'automne, au total la fonction 34290 Colonies de vacances voit son déficit (charges moins revenus) diminuer de CHF 154'890.-.
- Le Passeport vacances (coût 2025 : CHF 19'843.-) est remplacé par un centre aéré d'une semaine en automne budgété à CHF 14'000.-⁶, soit une économie potentielle pour 2026 d'environ CHF 5'800.- sur la fonction 54400 Enfance et famille. A noter que la semaine de centre aéré sur les vacances de Pâques mentionnée dans la brochure ne pourrait être organisée que dès 2027 et ne figure donc pas au budget 2026.
- La suppression du poste de médecin-dentiste à la Clinique dentaire de la jeunesse n'engendre pas une diminution de prestations. Ce poste était en lien avec un projet cantonal visant à remplacer les visites rapides par un contrôle dentaire complet, projet qui n'est plus d'actualité (43300.3010.00/4611.00).
- Le JECOS prévoit d'avantage d'implication dans la gestion des pavillons Villette et Pavisud à Pierre-de-Savoie pour CHF 20'000.- (57901.3110.00/3160.00).
- La création de la Maison des solidarités permet la réunion sur un seul site à Sports 42 de l'Entraide familiale, la Centrale d'achat du Nord vaudois et les Tisserands du monde, pour CHF 65'000.- (54400.3636.00 et 57901.3636.00).
- Dans le cadre de la crise du crack, le JECOS met en place un projet pilote de renforcement de Zone Bleue de septembre 2025 à août 2026. D'un coût total de CHF 270'000.- ce projet est financé en 2025 grâce à un crédit complémentaire et aux fonds de la Zone bleue et en 2026, par une augmentation du budget de CHF 160'000.- (57901.3634.13) et un soutien cantonal espéré de CHF 40'000.- (57901.3634.13).

⁵ A la page 63 de la brochure, dans le commentaire 21800.3010.01 il faut lire « 21.56 postes vs. 19.46, 0.8 ETP nouveau poste d'éducateur-trice de l'enfance, 0.6 ETP nouveau poste d'assistant-te socio-éducatif-ive, 0.6 ETP nouveau poste d'auxiliaire petite enfance, 0.1 ETP nouveau poste d'auxiliaire petite enfance (ouverture UAPE Villette) »

⁶ Passeport Vacances : Charges réelles 2025 (CHF 55'473.-), recettes réelles 2025 (CHF 35'630.-)
Centre aéré d'automne : Charges budgétées (CHF 21'200.-), recettes budgétées (CHF 7'200.-).

Sécurité publique :

- La PNV (11110) augmente ses effectifs avec 4 nouveaux aspirants de police pour un coût de CHF 268'340.- dont CHF 133'340.- pour les charges salariales sur 4 mois (3010.00), CHF 75'000.- d'écolage (3090.00) et CHF 60'000.- de matériel (3111.00).
- Les 2.9 ETP transférés à l'Observatoire de la sécurité sortent de la facture PNV.
- Les recettes liées aux amendes semblent à nouveau surestimées. La situation au 10 novembre 2025 est de CHF 4.44 mios en cumulant les différentes lignes d'amendes et de radars (11100.4270.00 + 4270.01 + 61511. 4270.00) alors que le budget prévoit un total de CHF 5.75 mios.
- Le montant des redevances d'utilisation de places de parc semble également surestimé. Le montant encaissé au 7 novembre 2025 est de CHF 3,61 mios. Il manque près de CHF 2 mios pour atteindre les CHF 5.6 mios budgétés (61510.4240.61)

Urbanisme, RH, Culture et Durabilité :

- La situation des recettes pour location de la Marive au 10 novembre 2025 est de CHF 181'600.- donc la moitié de l'objectif 2025 de CHF 360'000.- (02902.4472.00)
- Les deux postes temporaires chargé-e de mission accessibilité et chargé-e de projets culture régionale coutent respectivement CHF 55'000.- et CHF 62'000.- (32900.3010.10) et sont partiellement compensés par un prélèvement de CHF 25'000.- au fond durabilité (4511.00) et par CHF 75'000.- de participation des communes et de tiers (4635.00).
- Le soutien au tissu culturel augmente d'environ CHF 177'000.- (somme des 12 comptes 32900.363...) et pour le compte 32900.3636.00 consiste en :
 1. Nouveautés 2026 : Journées suisse du théâtre (CHF 30'000.-), Forget Yesterday Festival⁷ (CHF 10'000.-), Citrons masqués⁸ (7'000), CLY (CHF 5'000.-)
 2. Augmentés en 2026 : Les ArTpenteurs (CHF 80'000.-), NovaJazz (CHF 60'000.-), les Brandons (CHF 60'000.-), Centre de documentation Pestalozzi (CHF 25'000.-)
 3. Status quo : La Dérivée (CHF 75'000.-), Viva Pesta (CHF 65'000.-), Fête de la Musique (CHF 50'000.-), 1er août à la Plage (CHF 50'000.-), ainsi que de nombreux autres soutiens plus modestes tels que la Nuit des musées, le concert de la St-Sylvestre, diverses compagnies de théâtre, etc.
- Le compte Subventions culturelles (32900.3636.02) comprend l'enveloppe subventions de la commission culturelle pour les artistes locaux de CHF 89'000.- (retour au montant de 2024) et un nouveau budget de CHF 18'000.- pour le prix culturo-sportif régional.
- Le Réseau culturel régional est un projet visant à partager les charges notamment RH liées à la coordination de ce dernier et de ses projets (bourses et prix culturel et sportif, entretien portail emoi.ch) à l'ensemble des communes du Réseau⁹ via une participation de CHF 1.50 par habitant. Ce projet implique des charges de CHF 61'125.- (répartis entre les comptes 132900.3010.10, 3102.00, 3130.00 et 3636.02, et des recettes de CHF 45'000.- (132900.4635.00).
- L'augmentation des émoluments pour la police de construction ne comporte pas de changements dans les tarifs mais une estimation en hausse du nombre de cas traités (79002.4210.02)

Énergies :

- Les recettes pour ventes d'eau augmentent en raison du volume estimé à la vente (2'600'000 m³), le tarif restant inchangé à CHF 2.95 par m³.

⁷ Au total CHF 20'000.- avec la subvention du Service des sports pour cette manifestation populaire à la jonction des sports urbains et de la culture.

⁸ Cet acteur local de la vie nocturne s'est récemment structuré en association.

⁹ Romainmôtier-Envy, Le Chenit, Concise, Grandson, Orbe sont confirmées et les autres sont encore en attente.

- Le prix moyen de vente de l'électricité baisse de 3.3% grâce notamment à une diminution du coût d'achat et du timbre des réseaux en amont, et malgré une augmentation des coûts d'acheminement du réseau local.
- Les tarifs de gaz restent inchangés, malgré une baisse des coûts d'approvisionnement (de 38 à 32 ct/kWh).
- La mise en place des nouvelles clés de répartition impacte le groupe de comptes 3910.80 pour CHF 1.8 mio avec une augmentation importante pour l'éclairage public, la fibre optique et l'eau. Il s'agit d'une obligation du Mantelerlass de répartir les coûts internes par centre de coût et par type de fluide afin de les imputer au plus juste aux consommateurs finaux. La contrepartie est dans le groupe de comptes 4910.80 dans tous les services généraux de SEY (pages 116 à 120 de la brochure).
- Les nouvelles règles MCH2 pour la comptabilisation des taxes fédérales et cantonales sur l'électricité gonflent les charges et recettes du SEY d'environ CHF 5 mios. Auparavant uniquement au bilan, celles-ci doivent désormais transiter par le budget (charges des comptes 87101.360... annulées par les recettes du compte 87101.4240.91 et 4290...)
- Finalement, la COFI constate une baisse de la marge régulée pour l'électricité d'année en année, essentiellement expliquée par la réglementation, par ailleurs de plus en plus complexe. Deux changements majeurs impacteront les marges dès l'année 2026 :
 1. Les coûts liés au comptage doivent être facturés séparément, au prix coûtant, sans aucun droit de marge.
 2. La marge sur l'énergie sera désormais calculée via l'application du WACC sur le fonds de roulement (à la place d'une marge forfaitaire maximale par consommateur qui était de CHF 90.- jusqu'en 2022, CHF 75.- en 2023 et CHF 60.- en 2024 et 2025).

Vœux :

Au terme de ses travaux, la Commission des finances, à l'unanimité :

- Observe que certaines recettes (piscine et patinoire, Marive, amendes, redevances de places de parc) sont souvent surestimées et souhaite que les prochains budgets reposent sur les résultats réels de l'année précédente, sauf justification d'une augmentation potentielle.
- Invite la Municipalité à annexer au budget un tableau récapitulatif des intentions de soutien pour les manifestations sportives et culturelles bénéficiant d'au moins CHF 50'000.-, afin de garantir une vue d'ensemble transparente.
- Souhaite qu'une évaluation plus précise des charges d'entretien des bâtiments scolaires soit menée, pour mieux répondre aux besoins et limiter les crédits complémentaires.
- Invite la Municipalité à engager une revue exhaustive des 605 ETP couvrant l'ensemble de ses Services, accompagnée d'une analyse approfondie prenant en considération les besoins spécifiques en personnel dans le but d'optimiser l'efficacité de chaque entité de la Commune. Bien qu'une attention particulière ait été portée cette année à la gestion des effectifs, il demeure essentiel de maintenir cette vigilance lors de l'élaboration des budgets futurs.

Considérations :

La majorité de la Commission des finances considère que, malgré un déficit prévu d'environ CHF 9 millions, le budget 2026 reste globalement maîtrisé grâce à une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 11 millions. Cette situation s'explique par l'importance des amortissements qui pèsent sur le résultat comptable sans affecter les flux de trésorerie. La marge d'autofinancement permet de financer les investissements courants, et la dette demeure sous contrôle. Dans l'ensemble, la situation financière de la Ville est jugée saine et stable.

A l'examen du budget 2026, la majorité de la Commission salue en particulier :

- La Municipalité et ses Services pour leurs efforts visant à maîtriser l'évolution du nombre d'ETP, en favorisant la mobilité interne et la réallocation des ressources, dans le but d'optimiser l'efficacité administrative tout en maintenant la qualité des prestations. Cette orientation est encouragée afin de garantir une gestion rigoureuse de la masse salariale.
- Les moyens importants octroyés au JECOS, permettant la création de 37 places en préscolaire et 24 places en parascolaire supplémentaires, renforçant ainsi le dispositif d'accueil de jour pour répondre à la demande croissante des familles.
- L'augmentation du soutien aux manifestations culturelles et sportives, qui contribuent à l'attractivité de la Ville et dynamisent l'économie locale¹⁰.

Enfin, la Commission attire l'attention sur l'impact potentiel de plusieurs facteurs externes, tels que la péréquation intercommunale ou la politique d'austérité cantonale actuellement débattue au Grand Conseil, dont il conviendra de suivre attentivement l'évolution.

Conclusion :

Au terme de ses travaux, la Commission des finances, à une évidente majorité, vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Juliana LEON GIRALDO, Présidente



Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2025

¹⁰ A cet égard, une récente étude de l'HEC Lausanne pour la Ville de Bienne, indique que 1 franc investi dans la culture en rapporte près de 4 à l'économie régionale. Source : <https://www.biel-bienne.ch/route/dam-file-getAsset/asset/35028/>